

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Nombre de Voix prenant part au vote (présents et représentés)
27	26	27

Vote	
Pour :	
Contre :	
Abstention :	

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Pontoise
selon date figurant ci-dessus

L'an 2026, le 20 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil municipal sous la présidence de M. Bernard LE BON, Maire,

Membres Présents :

Mrs : LE BON Bernard, DEIVASSAGAYAME Antoine, FOUQUE Bruno, OXYBEL Pierre-Heulier, RENAUD Erick, MARIE Marvin, HAMIDOUCHE Beddredine, LE BON BARATTA Emeric, GILLES Yannick, SILVA-LASSON Mickaël, NOEL Pierre, MEFFERT Jean-Christophe, DELCROIX Dominique

Mmes : MWONGERA Emmanuelle, CHABOT Elisabeth, PENNONT Sandra, BETKOWSKI (DEMARE) Urszula, COURTOT Véronique, MIGNON Nelly, LEREBOURS Myriam, DAHMANI Lilia Louiza, PELLAN (BURY) Jessica, CALVO ALVAREZ (COEURDEVEY) Maria Pilar, TACON Virginie, LESOILLE Celya, LAMPIN Francine

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ODOROWSKI Alexandre a donné pouvoir à M. Bernard LE BON

Secrétaire de séance : Mme LESOILLE Celya

2026-027 : Election des Adjoints au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-10, L.2122-4 et L.2122.2,

VU la délibération n°2026-026 en date du 20 mars 2026 portant création de 7 postes d'Adjoints au Maire,

CONSIDERANT le fait que les adjoints sont élus, parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des adjoints et procède à l'appel des listes.

Est présentée la liste suivante : Liste A de Mme MWONGERA Emmanuelle

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés :24

Majorité absolue : 13

La Liste A présentée par Mme MWONGERA Emmanuelle a recueilli **24 voix**

Les membres de la liste présentée par Mme MWONGERA Emmanuelle ayant recueilli la majorité absolue, les adjoints au Maire sont déclarés élus et immédiatement installés :

1^{er} Adjoint : Mme MWONGERA Emmanuelle

2eme Adjoint : M. DEIVASSAGAYAME Antoine

3eme Adjoint : Mme CHABOT Elisabeth

4eme Adjoint : M. FOUQUE Bruno

5eme Adjoint : Mme PENNONT Sandra

6eme Adjoint : M. OXYBEL Pierre-Heulier

7eme Adjoint : Mme BETKOWSKI (DEMARE) Urzula

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 23/03/2026

Le Maire,
Bernard LE BON

